



## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 07 AVRIL 2021

*Convocation en date du 30 mars 2021*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé DAVAL, Président  
Monsieur David DOZANCE, Vice-Président  
Madame Jocelyne DURANTET et Messieurs Stéphane CANZANI et Morgan TALIFERT, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset  
Madame Sophie VACHOT, Messieurs Eric FEUGERE et Patrick PEDRINI, titulaires représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset

**Était absent** : Néant

**Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : Néant

**Secrétaire élue** : Sophie VACHOT

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures 35. Il soumet aux membres du comité syndical, l'approbation du compte-rendu du 07 octobre 2020. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte de gestion 2020**

Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte de gestion 2020, précisant qu'il est concordant avec le compte administratif :

▪ Excédent de fonctionnement 2020	18 249,87 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	1 922,90 €
<b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>20 172,77 €</b>
▪ Excédent d'investissement 2020	9 547,26 €
▪ Déficit d'investissement antérieur	- 15 070,35 €
<b>Déficit d'investissement net</b>	<b>- 5 523,09 €</b>

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- **approuve le compte de gestion 2020 ;**
- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame la Trésorière de Roanne Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## 2. Approbation du compte administratif 2020

Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte administratif 2020, précisant qu'il est concordant avec le compte de gestion de Madame la Trésorière Principale de Roanne Municipale :

▪ Excédent de fonctionnement 2020	18 249,87 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	1 922,90 €
<b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>20 172,77 €</b>
▪ Excédent d'investissement 2020	9 547,26 €
▪ Déficit d'investissement antérieur	- 15 070,35 €
<b>Déficit d'investissement net</b>	<b>- 5 523,09 €</b>

**Où cet exposé, Monsieur le Président ayant quitté la salle, et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- **approuve le compte administratif 2020.**

## 3. Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'examen du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 20 172,77 €. La section d'investissement fait état d'un déficit d'investissement net à hauteur de 5 523,09 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 5 523,09 € en recettes d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 14 649,68 € en recettes de fonctionnement (article 002 résultat d'exploitation reporté).

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- **affecte les 20 172,77 € de résultat 2020 de la section de fonctionnement, comme tel :**
  - **5 523,09 € en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
  - **et 14 949,68 € en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté ».**

## 4. Vote du budget primitif 2021

Il est suggéré le budget primitif 2021 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 – Charges à caractère général	29 700,00 €	74 – Dotations et participations	34 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	002 – Résultat reporté	14 649,68 €
023 – Virement à la section d'investissement	14 622,68 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	327,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>48 649,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 649,68 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
21 – Immobilisations corporelles	17 882,57 €	021 – Virement de la section d'exploitation	14 622,68 €
001 – Résultat reporté	5 523,09 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	327,00 €
		10 – Immobilisations corporelles dont excédents de fonctionnement capitalisés (5 523,09 €)	8 455,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 405,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 405,66 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 48 649,68 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 23 405,66 €.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Vote le budget primitif 2021 Commune équilibré à 48 649,68 € en section de fonctionnement et à 23 405,66 € en section d'investissement, soit un budget total de 72 055,34 €.**

## **5. Questions diverses**

- **Point sur la situation sanitaire**

Compte tenu de la situation actuelle qui ne s'est pas améliorée sur le département de la Loire, il n'est pas envisagé de rouvrir la salle de sports. Une information sera faite en ce sens auprès des responsables des associations. S'ils ont conscience de l'importance du sport dans la vie sociale et notamment auprès des plus jeunes, les membres du comité syndical ne veulent prendre aucun risque vu les chiffres actuels de la pandémie.

- **Travaux de rénovation de la salle**

Le président informe l'assemblée des différents devis ayant été demandés en lien avec les travaux prévus sur l'année 2021, à savoir la rénovation de la salle d'accueil (bar) et des murs peints de la salle principale, ainsi que de l'ensemble des portes et boiseries :

- Devis de remplacement de 3 blocs de secours : 428 € TTC (dépense obligatoire)
- Devis peinture : 1 012,80 € TTC chez Théodore et 1 799,30 € TTC chez Deproma
- Devis dalles faux-plafond : 1 222,39 € TTC chez Point P

Un devis complémentaire sera demandé pour les peintures chez Deproma, pour des produits moins qualitatifs.

Après discussions, il est décidé de réaliser ces travaux de rénovation en régie, par les agents des deux communes, pendant les vacances de la Toussaint. Les associations utilisatrices seront informées que la salle ne sera pas disponible pendant les 2 semaines de congés.

- **Prestations de nettoyage**

Les membres du comité syndical ne sont pas satisfaits des prestations de ménage réalisées par l'entreprise ONET. Le nettoyage est souvent mal fait et seul le sol principal, nettoyé à l'aide d'une machine, est réellement propre après le passage de la société. Les responsables d'ONET ont été contactés à plusieurs reprises pour revenir faire le ménage, jugé non satisfaisant, ce qui engendre du temps passé par les agents de la commune pour contrôler la qualité de la prestation et par le secrétariat de mairie pour contacter la société.

Plusieurs options alternatives sont envisagées, y compris la possibilité que les services techniques fassent le ménage, après l'acquisition d'une machine. Cette solution semble complexe à mettre en œuvre, demandant de nombreuses heures de MO pour les agents, plusieurs fois par semaine.

Il est donc décidé de contacter d'autres entreprises de nettoyages pour faire des devis de prestations externes.

- **Installation d'un panneau extérieur**

David Dozance fait remarquer aux membres du comité que la salle des sports n'est pas indiquée car il n'y a aucun panneau informatif à l'entrée du SIVU. Il propose de faire réaliser et d'installer un panneau au-dessus de la porte d'entrée, à l'instar de celui qui a été posée à l'intérieur de la salle de sports, avec les logos des deux communes et la désignation de la salle intercommunale.

Cette idée est validée par l'ensemble des membres du syndicat : il est décidé de demander des devis auprès de plusieurs entreprises dont Schiavazzi-Enseignes, Atelier Multi-Lettres et Bard Enseignes.

Le secrétaire de séance, Sophie VACHOT

<b>COMITÉ SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021</b>		
<b>N° Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Date visa contrôle de légalité</b>
DCS2021-001	Approbation du compte de gestion 2020	
DCS2021-002	Approbation du compte administratif 2020	
DCS2021-003	Affectation du résultat de l'exercice 2020	
DCS2021-004	Vote du budget primitif 2021	

<b>SIGNATURES</b>	
<b>DAVAL Hervé</b>	
<b>DOZANCE David</b>	
<b>DURANTET Jocelyne</b>	
<b>JONNIER Régine</b>	
<b>CANZANI Stéphane</b>	
<b>VACHOT Sophie</b>	
<b>FEUGÈRE Éric</b>	
<b>PEDRINI Patrick</b>	

La séance est levée à 19h45.